

Une **INFORMATION** publique...

**UN PROJET de
PARC EOLIEN INDUSTRIEL EST TOUT
PRÈS DE CHEZ VOUS... MONTAIGU, CAUX, SOUSSIS,
SAINT MATRÉ, SAUX, BOUYS, TRAPASSIÉ, BELMONTET ,
COULOUSSAC, PERVILLAC... et..... ?**

Depuis juin 2012 la société ABO WIND SARL de Toulouse est en pourparler avec la Commune de Montaigu de Quercy et quelques propriétaires de terrains pour leur proposer un projet de parc éolien industriel.



Ce projet **a commencé** avec 5 éoliennes entre 150m et 180m de hauteur, soit la moitié aux 2/3 de la Tour Eiffel, et nécessiterait la création d'une connexion souterraine allant jusqu'au poste de transformation de Lauzerte !



Le promoteur propose de les implanter sur le plateau entre Saint-Matré et la vallée du Boudouyssou – site classé Natura 2000 en janvier 2013, loin du bourg de Montaigu de Quercy sur des terrains privés au fin-fonds de la commune, terrains qui jouxtent de très près les communes et habitations de Belmontet, Saint Matré et Saux, et d'un peu plus loin les communes de Valprionde, Belveze et Bouloc. (et voir ; Dernières dépêches à la page 4)

Concertation...

A ce jour, le 7/07/2013, **aucune information publique** n'a été diffusée par la mairie de Montaigu de Quercy, et aucune concertation n'a eu lieu avec les habitants de Montaigu de Quercy ni avec les élus ou habitants des communes limitrophes.

Le promoteur...

Selon nos recherches, la société **Abo Wind SARL ne serait qu'une "façade française"**, c'est à dire une filiale détenue à 100% par la société allemande **Abo Wind AG de Wiesbaden en Hesse**. Cette société est spécialisée dans **le montage de projets de parc éoliens, pour les revendre** à des investisseurs et de bénéficier des 'crédits carbonés' qui pourraient être revendus sur les marchés financiers.

La transition énergétique...

La majorité des français est favorable à la « transition énergétique » et à une énergie propre et respectueuse de notre environnement. Une directive européenne engage la France à produire 23 % de son énergie brut finale par des sources dites « renouvelables » à l'horizon 2020. Les filières d'énergies renouvelables, bois, biomasse, bio gaz, hydraulique, photovoltaïque, et la géothermie sont en plein essor et sont en général bien reçues.

L'éolien industriel...

L'implantation d'un parc éolien industriel dans le Quercy Blanc, où il y a **très peu de vent**, apporterait une **contribution minimale en terme d'énergie** « renouvelable » pour le pays, à un **coût élevé pour le contribuable**.

Avec des tarifs d'achat élevés et garantis, les crédits d'impôts et l'allègement de l'impôt sur la fortune (ISF) pour les investisseurs, et la valeur des certificats carbone, **elle serait un succès financier pour le promoteur allemand**, et peut-être pour les quelques propriétaires qui ont signé des promesses de bail pour leur terrains ainsi que pour la commune Montaigu de Quercy - **Sauf que...les propriétaires ou la commune pourraient être responsable du démantèlement**.

L'impact sur notre qualité de vie...

Par contre , l'implantation d'un parc éolien industriel qui serait peut être un « Projet de territoire » pour quelques élus , entraînerait toujours - le clivage d'une population - le bouleversement surprenant des paysages - des **pollutions lumineuses** le jour et **surtout la nuit** - des nuisances sonores - des risques pour la santé – l'écroulement des valeurs foncières - et dans le Quercy qui repose sur des rochers calcaires peu profonds, les effets des vibrations à travers les fondations formées de milliers de tonnes de béton armé sous chaque éolienne.

Ce projet serait un **désastre** pour l'économie locale, la qualité de vie de tous, la valeur de l'immobilier et les revenus du tourisme **pendant.....au moins une génération**.

Un peu d'histoire...

La « transformation » du Levezou, en Aveyron, a commencé avec un « petit » projet de 6 éoliennes, à Viarouge – et va terminer avec plus que 300 !

Le nucléaire...

C'est un fait que pour « remplacer » la seule centrale de Golfech, il faudra construire, implanter et connecter au réseau, sur le territoire français, un minimum de **5653** machines éoliennes de 2MW de puissance installée.



Notre étude paysagère, réalisée par l'architecte paysagiste André De Baere, est à échelle réelle et montre les nacelles à 100m de hauteur.

CE QUE POUVEZ-VOUS FAIRE...

Une nouvelle association, "**Environnement Juste**" est créée le 24 mai 2013 avec son siège social à la Mairie, 46800, Belmontet.

Son premier dossier : **CE PROJET EOLIEN.**

Nous sommes déjà au travail pour vous informer et agir. Nous avons besoin de vous, de votre soutien, de vos idées, de vos compétences, et nous avons besoin d'un apport financier.

Rejoignez-nous...

Un bulletin d'adhésion est joint à cette lettre. Pour plus d'infos et pour discuter de ce projet vous pouvez nous contacter :

- par courrier électronique à : asso.environnement.juste@gmail.com
- par téléphone au 06 60 55 66 64,
- par courrier adressé à : Association Environnement Juste, Les Garnèdes, 46800 BELMONTET.

Vous pouvez aussi consulter notre site internet, qui est en création mais contient déjà des informations utiles :

www.Environnement-Juste.org

et pour tout savoir sur l'éolien : www.EPAW.org

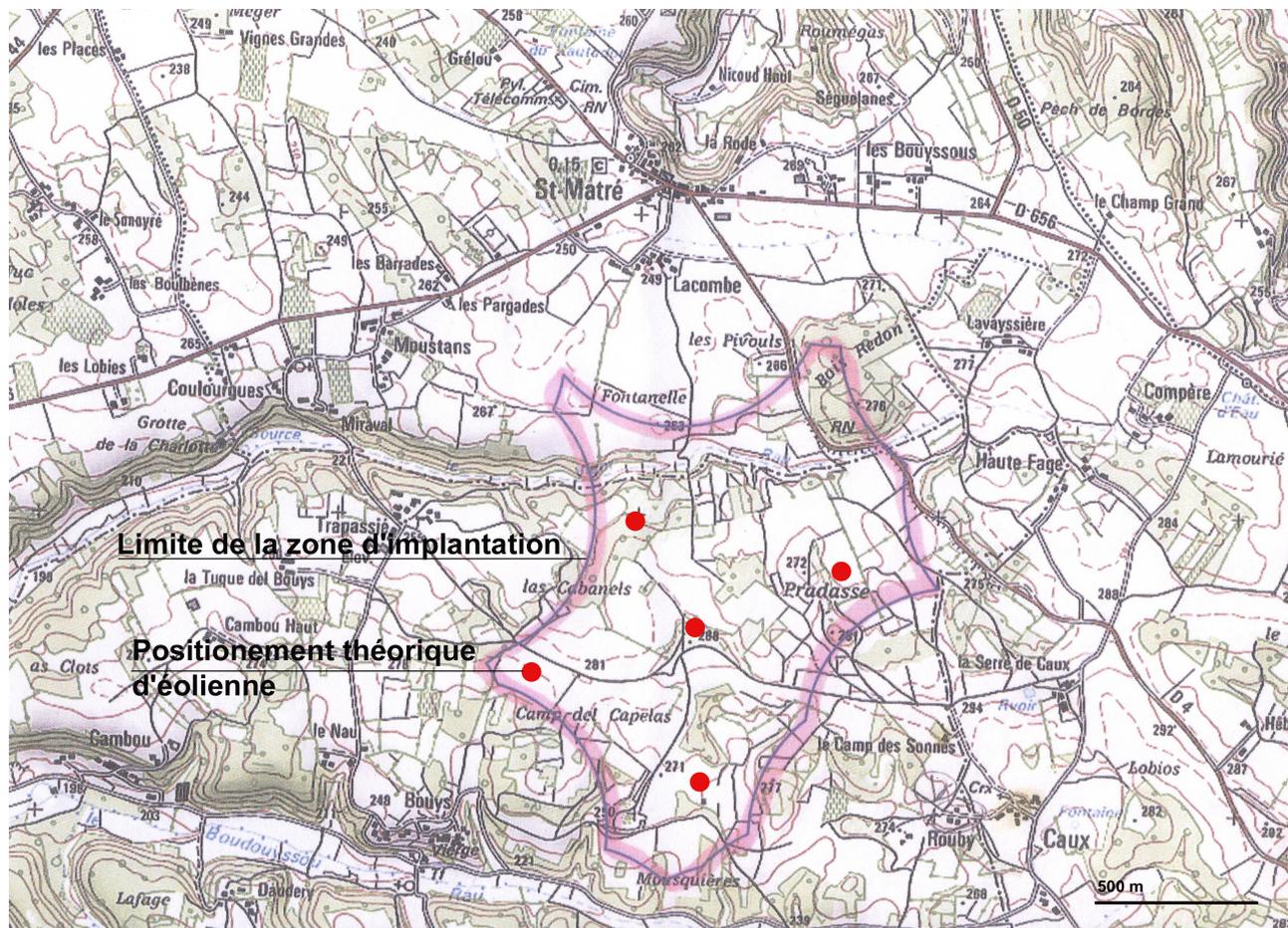
Nous organiserons prochainement une réunion d'information publique et dès maintenant nous sommes à votre écoute pour vous donner des informations sur le projet qui est proposé.

Si vous souhaitez participer à notre réunion publique faites nous le savoir et nous vous enverrons une invitation. Vous n'êtes pas obligé de faire partie de l'association pour participer.

Regardez le film des témoignages des riverains du Levezou et notre étude paysagère de l'impact du projet de Caux-Soussis sur le territoire sur notre site Internet.

Please note : An English language version will be available to download from our website.

Voici la carte de la zone d'implantation proposée, fournie le 28 mai 2013 par M. Maerten de la société Abo Wind à un habitant de Caux. Aujourd'hui, 7 juillet 2013, il semblerait que cette carte n'est plus d'actualité car la zone c'est élargie pour rajouter des éoliennes à Fontanelles et Saux.



Notre santé...

L'Académie Nationale de Médecine, en 2006, préconise qu'une **distance de 1500m** entre ces éoliennes et les habitations soit prise en compte dans la réglementation concernant ces installations industrielles. Et en 2006 les éoliennes étaient beaucoup plus petites qu'aujourd'hui !

Aujourd'hui, la législation française prévoit toujours une distance minimum de seulement 500m !

Dernières dépêches : Pour séduire les communes de Saint Matré et de Saux à soutenir le projet Abo Wind propose de rajouter 2 éoliennes industrielles sur la commune de Saint Matré à Fontanelles, et « une ou deux » sur la commune de Saux ! Nous apprenons aussi que la société « étudie » Couloussac en vue d'une implantation (19 juin 2013), et, (4 juillet 2013) qu'il y aurait aussi un projet à l'étude à Pervillac. Pour vous mettre à jour de l'évolution de ce dossier visiter notre site Internet régulièrement.

Tim Abady, André De Baere - 7 juillet 2013

une association loi 1901 - sans but lucratif

siège social : la mairie, 46800, belmontet - correspondance : les garnèdes, 46800, belmontet

email : asso@environnement-juste.org - site internet : www.environnement-juste.org